



LE GUIDE DU GILET EN MANIF !

Propositions pour organiser une défense solidaire des gilets jaunes
à l'échelle locale

UNE ORGANISATION COMMUNE PRÉSENTE À CHAQUE MANIF

Comment on se prépare ensemble avant chaque manif, et une fois sur le terrain.

- Avoir au moins 1, si possible 2 avocats de permanence que chaque gilet peut solliciter si il est arrêté et mis en garde à vue.

Il est important de ne pas piocher un nom au hasard mais de prendre le temps de discuter avec l'avocat en amont pour savoir s'il est favorable à nous soutenir. Il est aussi important d'apprendre le numéro de portable de l'avocat et pas seulement son nom pour être sûr que les policiers arriveront à le joindre : l'avocat n'est pas toujours dans son cabinet, or c'est ce numéro qui apparaît dans l'annuaire.

- Avoir deux gilets qui se portent référents à chaque manif pour noter les éventuelles arrestations.

On peut ainsi :

- Savoir qui est arrêté, dans quelles conditions, et dans quel commissariat il est emmené.
- Avoir un témoin en cas de violence.
- Aller soutenir le gilet devant le commissariat, ou aller l'y chercher quand il sort.

L'idéal serait que l'avocat du gilet soit en lien avec les autres gilets pour leur dire si il y a comparution immédiate ou non.

- Aller en manif en binôme pour qu'on puisse se surveiller et se protéger mutuellement.

- Appeler à la vigilance quant aux photos et vidéos qui sont prises.

Trop souvent, les images servent à réprimer et à fichier les gilets, soit directement comme simples constats prouvant l'implication de ces derniers dans une agitation sociale, soit en tant que moyens de pressions lors de procès ultérieurs.

Par ailleurs, plusieurs vidéos/photos prises de différents points de vue et à des moments différents peuvent parfois s'avérer utiles à la police. Elles peuvent permettre de constituer une séquence compromettante, que le délit ait été réel ou non : un montage (intentionnel ou non) peut faire croire à tout et n'importe quoi.

On suggère donc de :

- Ne pas photographier ou filmer une scène susceptible d'entraîner des conséquences pénales pour des personnes (en revanche, prendre soin de filmer les violences policières)
- Favoriser les photos de foule de dos en manifestation afin de ne pas faire apparaître les visages
- Flouter les visages des manifestants avant publication.

LA SOLIDARITÉ APRÈS LA MANIF EN CAS D'ARRESTATION

Quels outils mettre en place pour être soutenu financièrement, juridiquement, et moralement

- Avoir une caisse de soutien qui puisse servir à payer les frais de justice, ceux des blessés et/ou de leurs familles.

Cette caisse peut être financée par une cagnotte à laquelle tous les gilets contribuent, ou par des événements organisés par des gilets... Toutes les idées sont les bienvenues.

Attention : il est illégal d'appeler à payer les amendes.

- Aller soutenir les gilets au tribunal ou devant les commissariats, en leur montrant simplement qu'on est présents.

- Soutenir les gilets avant leur procès en s'assurant qu'ils aient un avocat et qu'ils puissent préparer leur défense.

DIFFUSER L'INFORMATION !

Faire en sorte qu'un maximum de personnes soient au courant de leurs droits, et sachent comment se protéger des diverses attaques policières.

- Distribuer un tract d'informations sur nos droits (en manifestations, en garde à vue, en cas de procès) à son groupe avant chaque manif.

Comme tract, vous pouvez utiliser *Jaune a rien à déclarer !*

- En discuter entre gilets et se préparer ensemble à être solide et efficace.

POUVOIR RIPOSTER

- Se défendre, ça implique aussi pouvoir attaquer quand on est touché et que la police est dans l'illégalité.

Porter plainte à l'IGPN lorsqu'on subit des violences policières, porter plainte au tribunal correctionnel ou administratif lorsque la police a agit dans l'illégalité.

C'est aussi en parler à la presse, ou contacter des collectifs qui défendent les blessés.

Voir : desarmons.net

Ne pas réagir, c'est laisser à la police la possibilité d'agir en toute impunité.

SÉCURISER NOS MOYENS DE COMMUNICATION

- Utiliser des outils sécurisés qui rendent difficile à la police de lire et écouter nos échanges téléphoniques.

Les applications de messagerie comme **Telegram** et **Signal** sont chiffrées, c'est à dire qu'à moins d'avoir le code de déchiffrement, la police ne peut pas avoir accès à nos échanges. Ces messageries ne sont pas localisées en France, ce qui veut dire qu'il est plus difficile pour la police d'avoir accès à ces codes. Ne pas avoir accès à ces échanges rend difficile d'identifier des gilets, de créer des responsables pour condamner le mouvement, et d'anticiper les actions à venir.

Un téléphone et un ordinateur peuvent être intégralement chiffrés. Pour les smartphones, cette option existe dans les paramètres. En revanche, s'ils sont saisis alors qu'ils sont allumés, les données ne sont pas chiffrées, il est donc fortement conseillé en cas de crainte d'arrestation imminente d'éteindre son portable ou son ordinateur pour protéger les données.